



CONTRAT DE RESERVATION (BOOKING CONTRACT)

Nom & Prénom (Name & First Name) :
 Adresse (Address) :
 Code Postal (Post Code) : Ville (City) : Pays (Country) :
 Tél : Portable : e-mail :

PERSONNES INSCRITES AU SEJOUR (FAMILY COMPOSITION)

| Nom (Name) | Prénom (First Name) | Date de Naissance (Date of birth) |
|------------|---------------------|-----------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

RESERVATION D'UN HEBERGEMENT (BOOKING HOLIDAY HOME)

Date d'arrivée (Date of arrival) : / / entre 15h00 et 19h00. Date de départ (Date of departure) : / / avant 10h00.
 Type d'hébergement (type of holiday-home) : Prix (amount) = €
 Options : animal (pet) = € / Ménage* (housekeeping) = € / Ass. annulation 3,2% du séjour (cancellation insurance 3,2% of stay) = €
 Montant du séjour, hors taxe de séjour (total amount, tax not included) = €
 Acompte de 30% (deposit 30%) + assurance annulation (cancellation insurance) = €
 Solde à régler 30 jours avant l'arrivée (balance 30 days before arriving) = €

RESERVATION D'UN EMPLACEMENT (BOOKING A PITCH)

Date d'arrivée (Date of arrival) : / / entre 14h00 et 19h00. Date de départ (date of departure) : / / avant 12h00.
 Hébergement : Caravane + voiture (caravan + car) Tente + voiture (tent + car) Camping-car (motor home)
 Emplacement (incluant 1 hébergement) : € x jours = €
 Personne + 7 ans : Nbre..... x € x jours = €
 Personne - 7 ans : Nbre..... x € x jours = €
 Electricité (prévoir une prise européenne) : € x jours = €
 Animal (pet) : Nbre..... x € x jours = €
 Voiture supplémentaire : Nbre..... x € x jours = €
 Assurance annulation 3,2% du séjour (cancellation insurance 3,2% of stay) = €
 Acompte de 50 € (deposit 50 €) + assurance annulation (cancellation insurance) = €
 Solde à régler à l'arrivée (balance at arriving) = €

} total = €
 hors taxe de séjour
 (tax not included)

REGLEMENT (PAYMENT)

Chèque bancaire Chèques vacances Virement (IBAN FR76 1290 6000 2757 4557 6782 421 / BIC AGRIFRPP829)
 Les cautions de 250 € pour la location (300 € si animaux), 70 € pour le ménage* et 20 € pour le badge de barrière sont réglables par chèques, CB ou espèces.
 (Deposits for rental 250 € (300 € if pets), 70 € for cleaning* and 20 € for the barrier pass by card or cash).
 Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de vente au dos ainsi que les engagements du contrat.
 (I admit having taken knowledge of reservation terms and accept the conditions of this contract).
 Fait à : Reçu le / /

Signature du client (précédée de « lu et approuvé »)

Signature du gérant

* 80 € pour le mobil-home premium Meneham

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - RESERVATION

La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat signé et du règlement d'un acompte de 30 % du prix total du séjour. Dès réception, nous vous ferons parvenir la confirmation de votre réservation qui vaudra acceptation de notre part.

Le solde doit être versé au plus tard 1 mois avant le début du séjour pour une location, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée par le client.

Le solde pour la réservation d'un emplacement est à régler le jour de l'arrivée. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

2 - SEJOUR

Pour les locations, les arrivées se font entre 15h et 19h et les départs avant 10h. Tout retard doit être signalé.

Les emplacements sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés pour 12h le jour du départ.

Quel que soit le mode d'hébergement, après 23h, vous ne pourrez plus entrer votre véhicule. Un parking est à votre disposition à l'entrée du camping.

3 - ANNULATION ET MODIFICATION DE SEJOUR

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation. Si vous n'y souscrivez pas, pour toute annulation de séjour, l'acompte ainsi que les sommes versées restent acquis au camping et le solde est également dû. Aucun remboursement ne sera donc effectué par le camping sans souscription à l'assurance annulation. Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour connaître les modalités de notre assurance annulation, connectez-vous sur le site www.campez-couvert.com

4 - ASSURANCE DOMMAGE

Le locataire doit impérativement être assuré en responsabilité civile ainsi que contre les risques de vols, d'incendie, dégâts des eaux, risques locatifs et recours des voisins. L'assurance de votre résidence principale doit couvrir ces événements.

La Direction se dégage de toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.

5 - CAPACITE MAXIMALE

Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiqué. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la Direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping pour des raisons de conformité et de sécurité.

Concernant les emplacements, seul 1 camping-car ou caravane est autorisé par emplacement.

6 - INVENTAIRE – ETAT DES LIEUX (uniquement pour les hébergements locatifs)

Chaque hébergement locatif fait l'objet d'un inventaire par notre équipe avant votre arrivée. A l'arrivée, l'inventaire et l'état des lieux seront réalisés par le locataire. Un listing est à disposition dans chaque locatif à cet effet. Vous aurez jusqu'au lendemain pour nous signaler tout manquant. Passé ce délai, nous considérerons que l'hébergement vous a été confié complet.

Au départ, l'état des lieux sera fait par nos soins en présence du locataire entre 8h et 9h50 (un rendez-vous doit être fixé à cet effet).

7 - CAUTIONS

A votre arrivée, il sera demandé à chaque locataire **une caution de 320 €** (par chèque, carte bancaire ou espèces) comme dépôt de garantie à toute dégradation pouvant être occasionnée par les locataires pendant le séjour (250 € pour le respect de l'installation louée et le badge de la barrière, 70 € pour le ménage*). Cette caution sera restituée en fin de séjour lors de l'état des lieux. Vous avez la possibilité de souscrire au forfait ménage de 70 €*.

Toute dégradation ou tout objet manquant seront susceptibles de lui être imputés et entraîneront la rétention de tout ou partie de la caution. Une dégradation importante non signalée sera constatée par huissier et entraînera une présomption à l'encontre du locataire. Si les frais de remise en état excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à verser le solde au bureau d'accueil sur présentation de justificatifs. Cette procédure est acceptée sans réserve par le locataire et vaut état des lieux contradictoire.

Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Dans le cas contraire, la caution de 70 € pourra être retenue*.

Pour les emplacements, **une caution de 20 €** sera demandée pour le badge de la barrière. En cas de dégradation des équipements ou des parcelles (terrain, plantation), cette caution pourra être retenue. Si les frais de remise en

état excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à verser le solde au bureau d'accueil sur présentation de justificatifs.

8 - ANIMAUX

Seuls les chiens et chats tenus en laisse sont acceptés dans les locatifs et sur les emplacements moyennant une redevance journalière reprise dans la brochure tarifaire. Cependant, un seul chien de moins de 25 kg sera autorisé par location. Vous devrez présenter le carnet de vaccination lors de votre arrivée. Le certificat de vaccination antirabique est obligatoire. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans l'enceinte du camping.

Pour la propreté, des sacs canins sont à disposition sur le camping. Les animaux ne doivent pas incommoder le voisinage avec leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls dans la location ou l'emplacement. En aucun cas, ils ne doivent dormir sur la literie ou la banquette.

9 - VISITEURS

L'accès au camping étant réservé à notre seule clientèle, un contrôle pourra être effectué à tout moment. Les visiteurs sont acceptés dans la limite de la capacité du camping et après accord de la Direction. Ils devront s'acquitter du tarif « visiteur camping ». Tout visiteur non déclaré sera facturé à la famille présente.

10 - PISCINE

Par mesure d'hygiène, de confort et de sécurité, les shorts, caleçons de bain et autres vêtements sont interdits (seuls les slips de bain et boxers sont autorisés).

Les nourrissons doivent impérativement porter une couche prévue à cet effet. Toute personne ne disposant pas d'une tenue de nageur conforme à ce règlement se verra interdire l'accès à notre espace aquatique.

La pratique du « topless » est interdite.

Il est également interdit de courir sur les plages, de plonger ou de sauter, de fumer, de vapoter, de manger ou boire dans l'enceinte de la piscine. Il est interdit d'emporter des appareils sonores.

A l'entrée, vous devez impérativement enlever vos chaussures et les laisser dans l'étagère prévue à cet effet. Le passage par le pédiluve est obligatoire.

Une douche préalable à l'entrée dans la piscine est impérative si l'hygiène corporelle le nécessite (retour de plage notamment).

L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte.

Les poussettes, parasols, palmes, tubas, matelas, jeux de balles et ballons ne sont pas autorisés.

A défaut de respecter le présent règlement, la Direction se réserve le droit d'une expulsion de notre piscine.

11 – REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne pénétrant dans l'enceinte du camping est tenue de respecter le règlement intérieur.

Toute personne est tenue de se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du camping affiché à l'accueil, sous peine de se voir exclue de celui-ci.

En cas de manquement grave aux dispositions du Règlement Intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera due et acquise. En cas de litige, le Tribunal d'Instance est seul compétent.

12 - MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDYCIS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique sur www.medycis.fr ou par voie postale à MEDYCIS – Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice – 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS

Les informations que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers. Elles seront considérées comme étant confidentielles et seront utilisées uniquement par les services internes, pour le traitement de votre séjour et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du camping.

Tous les tarifs sont donnés à titre indicatif, établis sur les bases des indices économiques en vigueur lors de l'impression et susceptibles d'être révisés à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution de ceux-ci (TVA et taxe de séjour par exemple)

* 80 € pour le mobil-home premium Meneham